



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Levée d'embargo le mercredi 11 juin à 13 heures



CONFÉRENCE
DES NATIONS UNIES
SUR L'OcéAN
NICE, FRANCE 2025

Dossier de presse



Lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non règlementée (INN)

JUIN 2025



Agnès PANNIER-RUNACHER

Ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée, qu'on appelle « pêche INN », n'est pas un phénomène marginal. C'est une industrie parallèle, mondialisée, parfois organisée avec la complicité d'États qui choisissent de fermer les yeux.

La pêche INN, c'est **jusqu'à 15 % des captures mondiales**, soit une perte économique estimée entre 10 et 20 milliards d'euros par an. A titre de comparaison, c'est au minimum **dix fois la valeur de la pêche française**.

Mais au-delà des chiffres, la pêche INN génère surtout des conséquences dramatiques.

Je n'ai pas peur de le dire : la pêche illégale tue.

Elle tue notre environnement, car elle surexploite les ressources naturelles et détruit des écosystèmes entiers. Elle tue les économies maritimes en privant les pêcheurs artisanaux de l'accès à la ressource halieutique et en concurrençant de manière déloyale la pêche légale et réglementée. Elle s'attaque aux droits humains en recourant au travail forcé et en refusant de débarquer les marins pêcheurs ; ce qui relève de l'esclavage moderne.

Face à cette menace, la France agit. Nous venons de décider de renforcer nos moyens de contrôle, de faciliter la destruction des navires saisis, de moderniser nos outils de surveillance, et, surtout, de développer les coopérations avec les pays les plus exposés.

Lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan qui se tient à Nice et que la France coorganise avec le Costa Rica, nous portons l'ambition d'une action internationale forte pour éradiquer la pêche illégale. Cela passera par trois grandes priorités :

- **Première priorité : renforcer le cadre international.** J'appelle à la ratification des grands accords multilatéraux – tels que l'accord sur les mesures du ressort de l'État du port de la FAO, qui permet de s'opposer au débarquement des produits braconnés, de l'Accord du Cap sur la sécurité dans la pêche, de la Convention 188 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les conditions de travail à bord des navires de pêche, et enfin de l'accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur les subventions à la pêche.

La France organisera lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, un sommet des organisations régionales de gestion des pêches pour renforcer la lutte contre la pêche illégale par ces instances.

- **Deuxième priorité : inscrire un volet de lutte contre la pêche illégale dans le Pacte européen sur les Océans** qui renforce la traçabilité, les contrôles et conditionne l'octroi de licences à des engagements en la matière, j'y travaille avec le commissaire Costas Kadis.
- **Troisième priorité : soutenir les pêcheurs responsables.** Ceux qui respectent la mer, la loi et les règles doivent être reconnus, valorisés et soutenus.

Je le dis avec force : ce combat doit tous nous ressembler. États, collectivités, ONG, scientifiques, entreprises, citoyens. Ensemble nous devons agir pour lutter contre ce fléau qui menace le climat, la biodiversité, la souveraineté alimentaire et notre économie maritime.

Merci à vous de votre engagement. Je compte sur vous !

La pêche INN est un fléau mondial

LA PÊCHE INN
TUE



l'environnement l'économie les hommes

LA PÊCHE INN
EST UN
CRIME
PRESQUE PARFAIT

des bénéfices élevés
des coûts minimisés par l'exploitation des hommes
un faible risque de détection

L'UNOC EST L'OCCASION DE MOBILISER LA PLANÈTE

L'UNOC c'est :

132
États

56
chefs d'États
et de gouvernement

30 000
personnes

réunis à Nice
du 9 au 13 juin

Pour faire prendre conscience des destructions causées

Pour encourager à la mobilisation contre la pêche INN

Pour renforcer la coopération internationale dans ce combat

- p.5** | **1 | Comprendre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN)**
- p.6 | Définition de la pêche INN
 - p.6 | Les chiffres de la pêche INN dans le monde
 - p.8 | Les conséquences de la pêche INN : « la pêche INN tue »**
 - p.8 | La pêche INN tue l'environnement
 - p.9 | La pêche INN tue l'économie
 - p.9 | La pêche INN tue les hommes
 - p.10 | Pourquoi on a du mal à enrayer le phénomène : un « crime presque parfait »**
 - p.10 | Les dessous d'un « crime presque parfait »
 - p.11 | Un crime qui a tout du « crime organisé »
-
- p.12** | **2 | Comment lutter contre la pêche INN ?**
- p.13 | La France et l'Europe, fer de lance du combat contre la pêche INN**
 - p.13 | Une politique européenne et nationale volontariste
 - p.13 | Les moyens de contrôle déployés
 - p.14 | Comité Interministériel de la Mer (CIMER) 2025 : focus sur la Guyane
 - p.15 | La coopération européenne, régionale et internationale en matière de lutte contre la pêche INN**
 - p.15 | Le rôle majeur de l'Union européenne
 - p.17 | Trois accords internationaux fondamentaux dans la lutte contre la pêche INN
 - p.18 | La lutte contre la pêche INN au niveau régional : le rôle des Organisations Régionales de Gestion des Pêches (ORGP)

PARTIE 1

Comprendre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN)



DÉFINITION DE LA PÊCHE INN

La pêche INN regroupe les activités de pêche qui échappent aux règles établies, menaçant la durabilité des ressources marines, l'environnement, les économies côtières et la sécurité alimentaire.

Elle comprend :

- **La pêche illicite**, pratiquée sans autorisation ou en violation des lois nationales ou des règles internationales ;
- **La pêche non déclarée**, dont les captures sont dissimulées ou faussement rapportées ;
- **La pêche non réglementée**, exercée en dehors de tout cadre légal, notamment par des navires sans nationalité ou d'États non membres des organisations régionales de gestion des pêches.

Lutter contre la pêche INN est une priorité pour préserver les océans et garantir une exploitation équitable et durable des ressources halieutiques.

LES CHIFFRES DE LA PÊCHE INN DANS LE MONDE



15%
des captures
mondiales,
plus que n'importe quel pays¹



En extrapolant la flotte de **6 000 bateaux français**, la pêche INN pourrait représenter près de **60 000 bateaux** à travers la planète



Équivalent à **15 milliards d'euros par an**, soit **10 fois** la valeur de la pêche française



Au moins **128 000 pêcheurs** sont soumis au travail forcé à bord de navires de pêche, souvent liés à des activités de pêche INN³



Les poissons, crustacés et mollusques apportent 20% des protéines consommées par

3,2 milliards de personnes dans le monde²

1. Estimating the Worldwide Extent of Illegal Fishing, David J. et al., 2009

2. La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture, FAO, 2024 <https://www.fao.org/newsroom/detail/fao-report-global-fisheries-and-aquaculture-production-reaches-a-new-record-high/fr>

3. Caught at sea : forced labour and trafficking in fisheries, OIT, 2013 <https://researchrepository.ilo.org/esploro/outputs/report/Caught-at-sea-forced-labour-and/995372390102676/filesAndLinks?index=0>



Principales zones de pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans le monde





Les conséquences de la pêche INN : « la pêche INN tue »

LA PÊCHE INN TUE L'ENVIRONNEMENT

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée a des conséquences environnementales désastreuses. Elle contribue directement à la surexploitation des océans, mettant en péril l'équilibre des écosystèmes marins. Elle empêche les efforts internationaux, régionaux et nationaux de conservation et de gestion de ces ressources et freine les progrès vers une pêche durable et responsable.

Dans les zones particulièrement touchées, comme le golfe de Guinée, on observe un déclin alarmant de la biodiversité marine, avec la disparition progressive de nombreuses espèces. En échappant à tout contrôle, cette pêche illégale compromet gravement les efforts de conservation et de gestion durable des ressources halieutiques, sapant les politiques mises en place pour préserver les stocks de poissons et assurer leur renouvellement.

LA PÊCHE INN TUE L'ÉCONOMIE

En parallèle, cette économie illégale s'accompagne fréquemment d'autres formes de criminalité : fraude, falsification de documents, blanchiment d'argent. Cette situation entraîne également une concurrence déloyale pour les pêcheurs respectueux des lois, qui voient leurs revenus chuter face à des pratiques illégales et destructrices, les poussant bien souvent à s'éloigner toujours plus des côtes et mettre ainsi leurs vies en danger. Certains pêcheurs légaux, face à la raréfaction des ressources, sont même amenés à participer à des activités illégales pour subsister, comme le trafic de drogues.



Navire INN armé pour la pêche au lamparo
© Marine nationale



LA PÊCHE INN TUE LES HOMMES

Les conséquences de la pêche INN sont tout aussi dramatiques du point de vue humain. Les conditions de travail des pêcheurs pratiquant la pêche INN relèvent parfois de l'esclavage moderne, tels que le montrent les travaux de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).¹

Les atteintes aux droits fondamentaux sont fréquentes sur les navires opérant en dehors du cadre légal : confiscation de documents d'identité, violences physiques, travail forcé ou conditions assimilables à l'esclavage sont régulièrement documentés. Les bateaux de pêche illégale passent parfois plus d'un an en mer, empêchant ainsi les hommes à bord de débarquer. Le découragement, la perte de revenus et l'impossibilité de vivre de leur métier poussent certains pêcheurs vers l'immigration illégale². Des témoignages de pêcheurs légaux évoquent aussi des actes d'intimidation ou de sabotage en mer, comme la destruction volontaire de leurs filets par des chalutiers illégaux, soulignant l'ampleur des tensions générées par cette activité illicite.

1. <https://researchrepository.ilo.org/esploro/outputs/report/Caught-at-sea-forced-labour-and/995372390102676#details>

2. <https://ejf.org/reports/the-deadly-route-to-europe>



Pourquoi on a du mal à enrayer le phénomène : un « crime presque parfait »

LES DESSOUS D'UN « CRIME PRESQUE PARFAIT »

La pêche INN présente les aspects d'un crime parfait :

- **Des bénéfices très élevés :** les produits de la mer sont massivement échangés à l'échelle mondiale, indispensables à l'alimentation de milliards de personnes, et leur demande ne cesse de croître. Cette pression sur les ressources marines crée un environnement favorable à la rentabilité de la pêche illégale.
- **Des coûts d'exploitation minimisés :** l'exploitation de la main d'œuvre et le non-respect des réglementations permet aux pêcheurs illégaux de diminuer artificiellement leurs coûts, ce qui crée une concurrence déloyale pour les pêcheurs légaux.
- **Un trop faible risque de sanction :** les bateaux de pêche illégale battent bien souvent un pavillon dit de complaisance. C'est-à-dire que l'État dont ils dépendent ne met pas en place de contrôles pour punir les activités illégales de pêche. Surtout, les capacités de surveillance en haute mer restent très limitées : les patrouilles sont rares, les moyens coûteux, et les zones immenses.

Photo d'un transbordement illégal en mer, © EJF





Flottille pêchant au lamparo
© Marine nationale

UN CRIME QUI A TOUT DU « CRIME ORGANISÉ »

La pêche INN est loin d'être une criminalité anecdotique. Elle est parfois associée à des types de criminalité organisée comme le trafic de drogues. Interpol a ainsi mis en place depuis 2011 une équipe spécialisée dans la criminalité liée à la pêche ; preuve que la pêche INN peut aussi s'inscrire dans de véritables réseaux criminels.

Ces réseaux, très opaques, prospèrent via la corruption et l'utilisation de « pavillons de complaisance ». Cette expression désigne l'octroi du pavillon par un pays peu regardant à un navire étranger. Un tel navire peut alors dissimuler son identité et éviter les sanctions lorsqu'il pratique des activités de pêche INN. En raison de ce stratagème, il est très difficile de pénaliser ceux qui financent et profitent en bout de chaîne de la pêche illégale.

C'est pourquoi il est indispensable de renforcer à l'échelle mondiale les contrôles et l'échange d'informations pour lutter contre l'ensemble de la chaîne de la pêche illégale.

Zoom sur les transbordements¹ ou « blanchiment de poisson »

Le transbordement est une pratique qui consiste à transférer en mer les cargaisons de poissons d'un navire de pêche vers un navire plus grand, souvent appelé *mothership* ou navire logistique, sans passer par un port. Bien que cela permette aux bateaux de rester en mer plus longtemps et d'optimiser leurs opérations, cette méthode est au cœur de nombreux abus. En se déroulant loin du regard des autorités portuaires, le transbordement facilite la pêche illégale, en masquant l'origine des prises. Des poissons capturés illégalement peuvent être mélangés avec des prises légales, rendant leur traçabilité impossible — un phénomène connu sous le nom de « blanchiment de poisson ». Ce système alimente non seulement la surexploitation des ressources marines, mais permet aussi une forme d'esclavage moderne. Des pêcheurs, souvent issus de milieux extrêmement précaires, sont recrutés dans des conditions de grande vulnérabilité et se retrouvent piégés à bord pendant des mois, voire des années, sans possibilité de retour à terre. Ils sont contraints de travailler dans des conditions dangereuses, sans rémunération décente, parfois même sans salaire du tout. De nombreux témoignages font état de longues périodes de travail forcé, d'horaires excessifs, de violences physiques et de conditions de vie indignes, sans aucun moyen d'échapper à cet enfermement en mer.

1. <https://www.oceansinc.earth/transshipment>

« J'avais l'impression d'être un esclave. L'équipage chinois avait de l'eau potable, mais pas nous, on devait collecter l'eau de la climatisation. Et on était souvent battus si la pêche n'était pas assez bonne, même quand on était malade »

Un pêcheur indonésien¹

1. <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1172440/indonesie-travail-force-crimes-traffic-humains>



PARTIE 2

Comment lutter contre la pêche INN ?



Pilotage d'une embarcation opérationnelle
du Dispositif de Contrôle et de Surveillance (DCS)
des Affaires Maritimes © Gabriel Debeaupre

La France et l'Europe, fer de lance du combat contre la pêche INN

UNE POLITIQUE EUROPÉENNE ET NATIONALE VOLONTARISTE

La France assure la protection des ressources halieutiques et de ses intérêts économiques dans les 11 millions de km² de sa zone économique exclusive (ZEE), en métropole et en Outre-mer. Située en Amérique du sud, la région Guyane est le seul territoire national et européen exposé directement au fléau de la pêche INN.

La **ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche** est responsable de la police des pêches et de la lutte contre la pêche illicite. Sous son autorité, la **Direction générale des Affaires maritimes, de la Pêche et de l'Aquaculture (DGAMPA)** définit et met en œuvre la politique de contrôle des pêches. Elle est le point focal européen et international en matière de lutte contre la pêche INN. Si la politique de contrôle des pêches s'exerce dans le cadre de la politique commune des pêches (PCP), compétence exclusive de l'Union européenne (UE), la responsabilité de sa mise en œuvre et de son exécution relève des États membres.

Au niveau européen, l'UE a adopté en 2008 ce qui est certainement le texte législatif¹ le plus strict au monde, afin d'éviter que des poissons capturés de façon illicite n'arrivent sur son marché. Ce règlement européen vise à mettre fin à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et impose que les « pays tiers » (c'est-à-dire hors UE) qui exportent du poisson vers l'UE respectent des normes strictes en matière de gestion de la pêche.

Au niveau national, le Plan national de contrôle des pêches fait de la lutte contre la pêche INN une priorité majeure, destinée à s'assurer du respect des règles et à lutter contre la pêche INN.

LES MOYENS DE CONTRÔLE DÉPLOYÉS

La France mobilise des moyens conséquents pour protéger ses eaux de la pêche illégale : moyens nautiques et aériens, surveillance par satellite des zones situées Outre-mer, expérimentation de la surveillance des activités de pêche par drones.

Ainsi, les Affaires maritimes², la Marine nationale, la Gendarmerie Nationale et Maritime, et les Douanes déploient des unités de contrôle sur toutes les façades maritimes françaises. La tâche est conséquente puisque la France possède la 2^e zone économique exclusive du monde et est présente sur tous les océans.

1. Règlement (CE) no 1005/2008 du Conseil du 29 septembre 2008 établissant un système communautaire destiné à prévenir, à décourager et à éradiquer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (JO L 286 du 29.10.2008).

2. Les moyens du ministère chargé de la mer se composent des unités littorales des affaires maritimes (ULAM) et des patrouilleurs des affaires maritimes (PAM).

Au niveau interministériel, le Secrétariat général de la Mer est chargé de coordonner, dans le cadre de l'action de l'État en mer, la mise en œuvre d'une **stratégie de lutte contre la pêche INN**.

Sur le plan opérationnel, le **Centre national de surveillance des pêches (CNSP)**¹ coordonne tous les moyens de contrôle impliqués et assure le pilotage des opérations d'inspection en mer. Outre-mer, il met également en œuvre le dispositif de surveillance par satellite².

En 2024, 2 229 contrôles en mer et 2 463 contrôles au débarquement ont été menés dans l'Hexagone et dans les Outre-mer, pour un taux d'infraction respectif de 14% et 15%³.

Une présence régulière en mer est indispensable car elle constitue un moyen d'action efficace en cas de ciblage par la surveillance satellitaire assurée par le CNSP. Outil de dissuasion, elle assure ainsi la souveraineté de l'État Français. Par exemple, dans les ZEE françaises de La Réunion, de Mayotte et des Terres Australes et Antarctique Françaises (TAAF), le **patrouilleur des affaires maritimes OSIRIS II** et les moyens de la **Marine nationale** dissuadent les pêcheurs illicites et les maintiennent en dehors des eaux françaises. A l'international, la France organise, via la Marine nationale, des opérations de formation et de soutien pour permettre aux États les plus touchés de mieux lutter contre la pêche illégale, en particulier dans le Golfe de Guinée.



COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE LA MER (CIMER) 2025 : FOCUS SUR LA GUYANE

En Guyane, la pêche illicite, non déclarée et non réglementée est un enjeu majeur. Ce territoire, avec ses 130 000 km² de zone maritime, est particulièrement exposé à ce fléau. La pêche illégale y constitue une menace écologique grave et a été reconnue comme une priorité d'action par les autorités françaises.



D'après une étude menée entre 2019 et 2023 par le WWF, l'Ifremer et le Comité régional des pêches (CRPMEM), la pression de la pêche illégale étrangère a doublé en 12 ans. La production issue de cette pêche serait jusqu'à quatre fois supérieure à celle des navires autorisés sur zone. Les pêcheurs INN viennent principalement des pays voisins — Guyana, Suriname, Brésil ou Venezuela — et ciblent des espèces comme l'acoupa rouge ou le vivaneau.

Pour y répondre, le Comité interministériel de la Mer (CIMER), présidé par le Premier ministre le 26 mai 2025 à Saint-Nazaire, a décidé de modifier le Code rural et de la pêche maritime. Cette réforme permettra de faciliter la destruction en mer des navires saisis pour pêche INN, une mesure dissuasive essentielle pour protéger les eaux guyanaises.

1. Le centre national de surveillance des pêches (CNSP), service spécialisé de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA), est basé à Etel en Bretagne.

2. L'Agence européenne du contrôle des pêches (AECP) met à disposition de DGAMPA les images satellitaires du service COPERNICUS.

3. Source : Bureau du contrôle des pêche, DGAMPA.



Patrouille des Affaires maritimes © DR

Par ailleurs, le CIMER a acté le lancement d'une expérimentation du recours à des drones pour détecter et verbaliser à distance les infractions dans les zones économiques exclusives (ZEE) françaises. Aujourd'hui, la loi ne permet pas encore d'utiliser les images comme preuve directe, mais cette évolution juridique vise à rendre les contrôles plus efficaces, moins coûteux et plus étendus, notamment en Guyane.

La coopération européenne, régionale et internationale en matière de lutte contre la pêche INN

LE RÔLE MAJEUR DE L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne dispose d'une **compétence exclusive en matière de pêche** et agit activement pour empêcher l'entrée de produits issus de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) sur son marché. Le **règlement (CE) n°1005/2008** impose un **système de certification des captures** à toutes les importations de produits de la mer dans l'UE. Si un pays tiers ne respecte pas ces règles, la Commission européenne peut lui attribuer un **carton jaune** ou **rouge**, pouvant aller jusqu'à l'interdiction de ses produits sur le marché européen.

Cette procédure se déroule en trois étapes :

1. **Dialogue informel** avec l'État concerné ;
2. Attribution d'un **carton jaune** et ouverture d'un dialogue formel ;
3. En cas d'absence de progrès, **carton rouge** et **interdiction d'importation**.

Actuellement, **8 pays sont sous carton jaune**¹ et **5 sous carton rouge**². Face à l'ampleur de la pêche illégale en Guyane, la France envisage de **saisir la Commission européenne** pour enclencher cette procédure à l'égard des **États voisins responsables d'infractions répétées**.



Le patrouilleur *Ocean Protector*, affrété par l'Agence européenne de contrôle des pêches © DR

Pour les contrôles à l'import, la **DGAMPA** pilote le dispositif en France. Le **Bureau de Liaison Unique (BLU)** est l'autorité compétente désignée en France pour vérifier la conformité des certificats de capture avec les règles de l'UE. En 2024, il a examiné **41 dossiers suspects**.

Par ailleurs, le système **IT CATCH**, développé par la Commission européenne, permet de **dématérialiser les certificats** et de les connecter au système douanier **TRACES NT**. Cela facilite le suivi, la traçabilité des produits de la mer, et renforce l'efficacité des contrôles.

Enfin, l'**Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)** coordonne la mise en œuvre de ces règles, pilote des **projets internationaux**, comme le **programme durable pour les océans en Afrique de l'Ouest**, et organise des **plans de déploiement communs**. En 2024, un plan a par exemple été lancé dans l'océan Indien pour surveiller les thoniers européens débarquant leurs captures aux Seychelles.

1. L'Équateur, le Ghana, le Libéria, le Panama, le Sénégal, la Sierra Leone, Saint Kitts et Nevis et le Vietnam.

2. Le Cameroun, le Cambodge, les Comores, Saint Vincent et les Grenadines ainsi que Trinité et Tobago.



L'**Accord du Cap**, porté par l'Organisation maritime internationale (OMI), établit des **normes minimales de sécurité** pour les navires de pêche de plus de 24 mètres en haute mer. Il prévoit des **inspections régulières** et la délivrance de **certificats de sécurité**, mais **n'est pas encore en vigueur**, faute de ratifications suffisantes.

La **Convention 188**, entrée en vigueur en 2017, garantit aux pêcheurs des **droits fondamentaux**, comme le **repos**, la **sécurité alimentaire**, un **âge minimum pour embarquer** et le **droit au rapatriement**.

Orientés vers des enjeux humains et techniques, ces deux instruments **renforcent indirectement la lutte contre la pêche INN** en rendant les navires plus **traçables** et **contrôlables**, limitant ainsi les pratiques illégales.

LA LUTTE CONTRE LA PÊCHE INN AU NIVEAU RÉGIONAL : LE RÔLE DES ORGANISATIONS RÉGIONALES DE GESTION DES PÊCHES (ORGP)

Les Organisations régionales de gestion de la pêche (ORGP) ont un rôle essentiel dans l'encadrement ou l'interdiction de certaines pratiques de pêche. Ainsi, l'ORGP thonière de l'Atlantique (CICTA) et celle de l'Océan Indien (CTOI) prohibent l'utilisation des grands filets dérivants en haute-mer, l'utilisation de moyens aériens à des fins de recherche de bancs de thon. Elles protègent aussi certaines espèces en interdisant leur pêche et leur commercialisation, comme par exemple le requin-baleine, le requin-renard et la raie mobulidée. L'UE et la France s'opposent dans toutes les ORGP à la pratique de la découpe des ailerons de requin à bord des navires.

L'Union européenne et la France sont membres de 15 ORGP. **La France est active dans toutes les ORGP** où elle a des intérêts, en tant que membre de l'Union européenne (qui a compétence exclusive en matière de pêche), et via ses **territoires d'Outre-mer non membres de l'UE** (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Saint Pierre et Miquelon, TAAF).

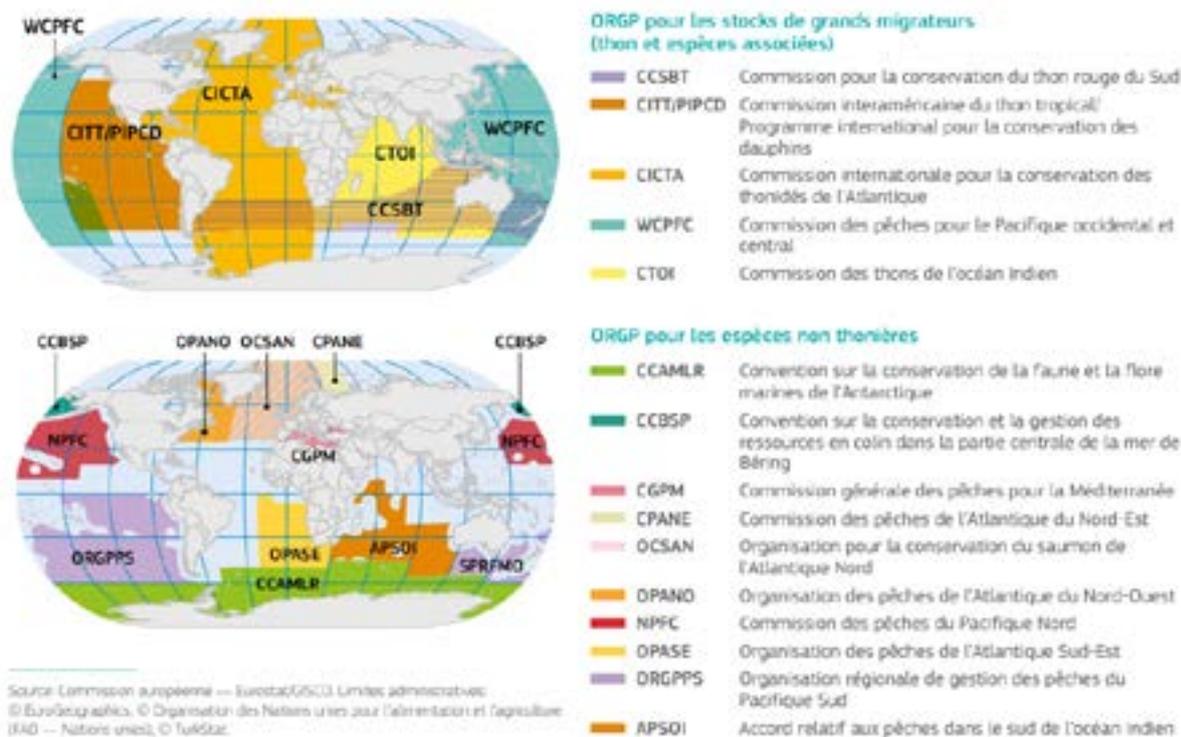
Parmi les priorités françaises :

- **Renforcer les contrôles ;**
- **Harmoniser les règles ;**
- **Partager les données ;**
- **Imposer l'équipement des navires en systèmes de surveillance (VMS) ;**
- **Et améliorer les obligations de déclaration.**

Les ORGP identifient les navires pratiquant la pêche INN, tiennent des **registres officiels**, publient des **listes de navires INN** partagées entre organisations, et mettent en place des **mesures de suivi et contrôle** (observateurs, inspections portuaires, restrictions sur les transbordements).

L'Union européenne et la France soutiennent en particulier les **inspections en haute mer (HSBI)**, déjà en place dans plusieurs ORGP, avec l'objectif de généraliser ces dispositifs.

Un **événement parallèle (« side-event »)** coorganisé par la **France (DGAMPA)**, la **FAO** et l'**Union européenne** lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Océan, le **11 juin à 17h30**, mettra en lumière le rôle central des ORGP dans la lutte contre la pêche INN.



Carte de répartition des différentes ORGP auxquelles l'UE est partie
© Commission européenne

CONTACT PRESSE

Service presse d'Agnès Pannier-Runacher,
ministre de la Transition écologique, de la
Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

Mél : presse.apr@ecologie.gouv.fr